



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'929'000.-- TTC
pour l'aménagement du réseau routier communal
(rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets)
entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten

(du 10 mars 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Les travaux de la 1^{ère} étape de l'évitement de la Ville de La Chaux-de-Fonds par la H20, dont le début des études remonte à 1996, auraient dû commencer en 2001, voire 2002, pour le tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours. Le constat est maintenant patent que ce tronçon ne pourra être ouvert avant 2005 au plus tôt en raison notamment des incertitudes régnant sur le tracé complet de l'évitement entre le Haut-du-Crêt et le giratoire du Bas-du-Reymond. Nous n'entrerons pas ici dans les détails des différents aspects que ce dossier qui a entraîné un blocage de celui-ci au niveau du Canton et de l'Office fédéral des routes (OFROU), l'objet du présent rapport étant partiellement lié au projet d'évitement.

Adaptation du réseau routier entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten

Si ce tronçon de route reste toujours d'actualité pour accueillir une partie du trafic du tronçon de la H20 entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, il ne s'agira pas de sa seule affectation puisqu'à ce jour, et en particulier aux heures de pointe, il est très chargé par le trafic origine - destination du Locle notamment et du trafic de transit Le Locle - Neuchâtel.

Ce tronçon accueille aussi le trafic lié à toute la zone industrielle qui s'est développée ces dernières années. Enfin cette route est empruntée par les lignes 3 des TC -TRN pour les Foulets et 61 pour Le Locle via la zone industrielle, dont les véhicules sont souvent pénalisés par les bouchons se produisant aux heures de pointe.

A ces problèmes récurrents, dont nous pensions qu'à l'heure actuelle ils seraient résolus par l'avancement du dossier de l'évitement, viendra s'ajouter celui posé par l'accès à la future caserne régionale du SIS qui ouvrira ses portes dans le courant du printemps 2004.

Or, selon nos évaluations, il n'est pas envisageable d'assurer aux véhicules du SIS une sortie en intervention rapide tant en Est qu'en Ouest sur la route actuelle à deux pistes et cela en toutes circonstances.

En conséquence, nous vous proposons de réaliser les aménagements décrits ci-après pour :

- Assurer une sortie libre tant en Est qu'en Ouest pour les véhicules du SIS
- Faciliter le trafic des TC - TRN
- Améliorer la fluidité du trafic individuel en particulier au carrefour de Polyexpo
- Améliorer la sécurité des piétons par la construction d'un trottoir du côté Nord de la route entre la rue Morgarten et le giratoire de la Combe-à-l'Ours.

Descriptif des aménagements prévus

Voir annexes 1, 2 et 3

Ces aménagements sont en fait constitués de deux éléments :

- Construction d'un giratoire au carrefour de Polyexpo (voir annexe 2)
- Construction d'une troisième piste et d'un trottoir entre la rue Morgarten et le giratoire de la Combe-à-l'Ours (voir annexe 3).

Ce giratoire avait été prévu dans le cadre du plan de quartier "Carré Clair", approuvé en 1993 mais sa construction a été différée en raison des incertitudes liées à son dimensionnement par rapport au tracé de la H 20. Les difficultés d'intégration de plusieurs courants de trafic sont aujourd'hui évidentes depuis la construction des bâtiments industriels de Carré-Clair (Tech - Area). Leur promoteur souhaite donc que le giratoire prévu dans le plan de quartier soit enfin construit. Le moment est donc opportun de

réaliser celui-ci en complément des autres aménagements. Ce giratoire aura un diamètre extérieur de 36 m. à la demande des Ponts et chaussées. C'est le diamètre adopté préalablement pour le double giratoire des Forges et ceux du Grillon et de la Combe-à-l'Ours.

Pour le tronçon de route entre la rue Morgarten et le giratoire de la Combe-à-l'Ours il est prévu les modifications suivantes (voir annexe 3) :

- Elargissement de la chaussée pour permettre la création de 3 voies de 3.50 m. sur toute la longueur du tronçon.
- Construction d'un trottoir de 2.50 m. au Nord de la chaussée.

La création de trois voies au lieu de deux actuellement sur toute la longueur de l'aménagement permettra d'affecter une voie pour chaque sens de circulation entre la rue Morgarten et l'entrée de la caserne du SIS et une piste centrale mixte qui assurera les tourner à gauche pour les accès aux entreprises et les déviations du trafic en cas de problèmes sur une des deux autres voies. Ce principe des trois voies d'une largeur de 3.50 m. assurera en tous les cas le passage des véhicules d'intervention du SIS. Pour les piétons, des passages sécurisés seront créés avec refuge au centre de la chaussée en quatre endroits entre la rue Morgarten et la caserne du SIS.

Pour le tronçon entre l'entrée de la caserne du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours le système adopté sera différent. La troisième voie créée au Nord de la chaussée actuelle sera réservée au trafic TC - TRN et SIS en direction Ouest alors que les deux voies existantes seront réservées au trafic individuel permettant aussi d'assurer l'accès aux entreprises. Les trois voies auront une largeur de 3.50 m. chacune et la voie "TC - TRN - SIS" pourra être empruntée par le trafic individuel en cas de perturbations sur les deux autres voies.

L'aménagement du réseau routier ne sera cependant pas suffisant pour assurer un accès facile aux lieux d'accidents et de sinistres pour le SIS. En effet des problèmes se poseront en Est au carrefour Crêtets - Liberté, à la sortie de la caserne du SIS sur Louis-Joseph-Chevrolet et en Ouest au giratoire du Grillon.

Au carrefour Crêtets - Liberté, la signalisation lumineuse actuelle est obsolète et ne permet pas de programmer des phases spéciales pour accorder la priorité aux services de secours. Au vu des incertitudes régnant sur la construction de ce giratoire et du délai de réalisation, il est impératif de prévoir dès maintenant une nouvelle signalisation lumineuse dans ce carrefour, signalisation qui demeurera nécessaire, tout au moins partiellement, après réalisation du giratoire.

A la sortie de la caserne du SIS sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet une signalisation lumineuse doit aussi être installée qui coupera les courants de trafic lors de la sortie des véhicules d'intervention.

Au giratoire de la Combe-à-l'Ours, l'installation d'une signalisation lumineuse n'est pas nécessaire, le parcours des véhicules du SIS étant un tourner à droite en direction du Pont de la Combe-à-l'Ours. Par contre, au carrefour du Grillon, il est impératif d'installer une signalisation lumineuse pour assurer la libération du carrefour pour les véhicules du SIS en direction de l'aéroport et du Locle ainsi qu'en direction du Chemin du Grillon.

Au vu de l'ouverture en 2004 de la caserne du SIS, l'ensemble de ces travaux doit être réalisé préalablement à celle-ci, de façon à permettre à ce service de remplir pleinement son rôle par des accès de capacité suffisante.

Comme le trafic sera perturbé pendant l'aménagement du giratoire de Polyexpo, les travaux devront commencer au printemps 2003 d'où la présente demande de crédit.

En sus de l'aménagement de ce tronçon du réseau routier communal, il sera procédé à la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur l'ensemble de la chaussée de façon à éviter de devoir effectuer ces travaux dans les dix à quinze prochaines années. Cette pose de revêtement aurait de toute manière dû être effectuée dans les deux ans à venir au vu de l'usure constatée.

Sur la rue des Crêtets le réaménagement de deux arrêts de bus est prévu pour faciliter le trafic individuel et le passage des véhicules du SIS sur cette rue étroite.

Enfin, au vu de l'élargissement de la chaussée il est nécessaire de renforcer l'éclairage public en prévoyant des candélabres de chaque côté de celle-ci alors qu'actuellement il n'est installé que d'un seul côté de la route.

Les quelques propriétaires riverains touchés par ce projet ont été contactés et des discussions sont en cours avec eux.

Coût des travaux

Le coût des travaux décrits ci-dessus a été devisé. Ils représentent les montants suivants (voir en annexe 4 tableau des coûts détaillés pour le poste "Élargissement des rues et giratoire) :

Elargissement des rues et giratoire	Fr.	2'550'000.-- TTC
Pose de revêtement bitumineux	Fr.	350'000.-- TTC
Aménagement d'arrêts de bus sur rue des Crêtets	Fr.	100'000.-- TTC
Signalisation lumineuse (y c. frais d'étude)	Fr.	470'000.-- TTC
Signalisation routière	Fr.	60'000.-- TTC
Eclairage public	Fr.	151'000.-- TTC
Modification conduite d'eau dans giratoire	Fr.	48'000.-- TTC
Honoraires et frais	Fr.	200'000.-- TTC
Total	Fr.	3'929'000.-- TTC

Financement

Tous ces travaux étant effectués sur des routes communales, les frais seront à la charge de la Commune. Toutefois, étant donné que ces travaux sont une conséquence du projet H20 par les reports de trafic que cela pourra engendrer à terme, l'Etat, par courrier du 26 octobre 2001, a décidé d'accorder, dans le cadre du fonds des routes communales, une subvention de 60 % du coût des travaux d'aménagement du réseau routier communal. Les montants pris en compte pour le subventionnement n'ont pas été détaillés avec le Canton en fonction notamment des modifications intervenues depuis 2001 et en particulier de la nécessité d'installer une signalisation lumineuse.

En outre une subvention fédérale basée sur l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair) devrait pouvoir être obtenue par le Canton en raison de l'amélioration de la fluidité du trafic par la construction à terme des giratoires Crêtets / Liberté, de Polyexpo et du réaménagement du giratoire de la Combe-à-l'Ours.

La TVA sur les travaux effectués par les SI pourra être récupérée.

Au vu de nos estimations, le montant à charge de la Ville devrait avoisiner Fr. 1'800'000.--.

Il est encore nécessaire de préciser que, selon le projet actuel de la H20, après la construction du tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, un élargissement du Pont des Eplatures pour le porter à trois voies, pourrait être nécessaire selon le phasage des travaux et le délai de réalisation de l'évitement complet de la Ville.

Cet aménagement faisant partie du réseau routier communal entraînerait pour environ Fr. 500'000.-- de frais à charge de la Ville selon l'état actuel des projets connus. L'agrandissement du giratoire de la Combe-à-l'Ours sera lui à charge de l'Etat.

Conclusion

La mise en service de la nouvelle caserne du SIS en 2004 à la rue Louis-Joseph-Chevrolet nécessite d'avancer l'aménagement du réseau routier communal dans la zone industrielle des Eplatures, aménagement programmé en fonction de la construction de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la H20. Les travaux doivent pouvoir débuter rapidement pour être prêts au début de l'été 2004.

Le présent rapport a été soumis à la Commission des Travaux publics qui l'a adopté à l'unanimité des membres présents dans sa séance du 12 mars 2003.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport au Conseil communal arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 3'929'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten..

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

Article 3.- Les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction du présent crédit.

Article 4.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 5.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président: La Secrétaire:
Chs Augsburger C. Stähli-Wolf